

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **OIB-CPE** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Philippe Loop - Chef de département f.f.**  [**Philippe.Loop@ec.europa.eu**](mailto:Philippe.Loop@ec.europa.eu)  **+32 2 29 93720**  **1**  **1er trimestre 2021[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L’Office pour les Infrastructures et la Logistique à Bruxelles (OIB) est responsable de l'exécution de toutes les activités liées à l'hébergement du personnel, à la gestion des infrastructures sociales et à la logistique de la Commission européenne à Bruxelles ainsi que la gestion des infrastructures sociales sur le site d'Ispra de la Commission européenne en Italie.

Le rôle de l'OIB est d'offrir à tous les membres du personnel de la Commission européenne un environnement de travail fonctionnel, sûr et confortable, et de fournir un soutien et des services de qualité en matière de bien-être, reposant sur une démarche axée sur l'utilisateur, économique et respectueuse de l'environnement. Pour plus d’informations sur l’organisation de l’OIB, voir lien ci-dessous : <https://ec.europa.eu/oib/about_fr.cfm>.

Le Département CPE « Centre Petite Enfance » offre aux enfants des fonctionnaires et autres agents des Institutions et Agences européennes à Bruxelles un service d'accueil de qualité centré sur le bien-être et la socialisation. Nos services de crèches (OIB.CPE.1), jardins d’enfants et garderies (OIB.CPE.2) sont assurés par des équipes éducatives dynamiques et motivées d’environ 500 personnes. Le support administratif et logistique est assuré par une unité spécifique (OIB.CPE.3).

Pour renforcer ce département, contribuer à l'évolution future des services liés à la petite enfance et participer à la réflexion sur les aspects liés à la logistique et aux aspects immobiliers dans le contexte plus global de la politique immobilière de la Commission à Bruxelles, l’OIB cherche le soutien d’un expert national détaché, qualifié et intéressé à travailler dans un environnement dynamique et multiculturel.

Nous proposons un poste d’Expert National Détaché en tant que juriste qui sera principalement chargé de participer à la modernisation et refonte du cadre réglementaire et des procédures relatives à l’ensemble des activités du département. La fonction implique en particulier les tâches suivantes, qui seront réalisées au sein d’une petite cellule rattachée au chef de département:

* Analyser le cadre juridique et réglementaire actuel,
* Proposer des mesures de modernisation, d’amélioration et de simplification,
* Assurer le suivi de leur mise en œuvre afin d’atteindre un niveau d'excellence dans les services fournis par les 3 unités du département,
* Coordonner le suivi avec les 3 unités du département CPE et les autres parties prenantes : services équivalents au Luxembourg, Direction générale des Ressources Humaines de la Commission européenne, autres Institutions, comités paritaires compétents.

Nous recherchons au sein du Département, un(e) collaborateur(trice) dynamique, enthousiaste, et apte à prendre des initiatives et disposé(e) à s’investir dans une petite équipe. Le(a) candidat(e) idéal(e) aura une expérience dans le domaine juridique dans un environnement administratif, de bonnes capacités de rédaction et d’analyse des processus et un esprit de synthèse. Il(elle) aura aussi une bonne capacité d'organisation, de coordination et de planification et un certain talent pour la communication interpersonnelle dans un environnement en évolution. Ce poste nécessite à la fois une capacité à travailler de manière autonome mais aussi en équipe. Une excellente connaissance du français ainsi qu'une certaine connaissance de l'anglais sont nécessaires. Toute autre connaissance linguistique est appréciée.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : droit ou administration publique.

Expérience professionnelle

Minimum 3 ans d'expérience professionnelle dans la gestion d'aspects juridiques et/ou administratifs.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une excellente connaissance du français ainsi qu'une certaine connaissance de l'anglais sont nécessaires. Toute autre connaissance linguistique est appréciée.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)